Document generated on 06/06/2025 10:45 a.m.

Études internationales

# Francophonie et opérations de paix. Vers une appropriation géoculturelle

Justin Massie and David Morin

Volume 42, Number 3, 2011

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1006220ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1006220ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)
1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Massie, J. & Morin, D. (2011). Francophonie et opérations de paix. Vers une appropriation géoculturelle. *Études internationales*, *42*(3), 313–336. https://doi.org/10.7202/1006220ar

Article abstract

This paper critically examines the purposes and objectives of the Organisation internationale de la Francophonie (OIF). While analysts debate whether the OIF is a hegemonic or counter-hegemonic instrument of statecraft, we argue that it is an institution founded upon the principle of geopolitical ownership of a distinctive geocultural space. Its prime task, with regards to conflict resolution, is to help transfer responsibilities and capabilities from Northern to Southern member states. From this perspective, we contend that the OIF has progressively taken charge of a distinct and necessary geocultural role with regards to international security.

Tous droits réservés © Études internationales, 2011

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

# Francophonie et opérations de paix
## Vers une appropriation géoculturelle

Justin MASSIE et David MORIN*

*RÉSUMÉ : L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'écarte-t-elle de sa vocation originelle? Cet article s'interroge d'abord sur la finalité et les objectifs de la Francophonie. Alors que les uns estiment que l'OIF est un vecteur de domination hégémonique, d'autres jugent qu'elle représente un véritable acteur politique international anti-hégémonique qui possède une valeur ajoutée propre en matière de paix et de sécurité. La Francophonie s'avère cependant davantage une institution fondée sur le principe d'appropriation géopolitique d'un espace géoculturel distinct. Dans cette perspective, l'article retrace la prise en charge croissante par l'OIF de ce rôle distinct et nécessaire en matière de sécurité internationale et cerne sa valeur géoculturelle ajoutée.*

Mots-clés : Francophonie, résolution des conflits, opérations de paix, Canada, France

*ABSTRACT : This paper critically examines the purposes and objectives of the Organisation internationale de la Francophonie (OIF). While analysts debate whether the OIF is a hegemonic or counter-hegemonic instrument of statecraft, we argue that it is an institution founded upon the principle of geopolitical ownership of a distinctive geocultural space. Its prime task, with regards to conflict resolution, is to help transfer responsibilities and capabilities from Northern to Southern member states. From this perspective, we contend that the OIF has progressively taken charge of a distinct and necessary geocultural role with regards to international security.*

Keywords : Francophonie, conflict resolution, peace operations, Canada, France

Dans une résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) adoptée à l'unanimité le 22 décembre 2008, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) était félicitée pour sa « coopération de plus en plus étroite et féconde » avec l'ONU, notamment pour ses « initiatives […] dans les domaines de la prévention des conflits, la promotion de la paix et le soutien à la démocratie, à l'état de droit et aux droits de l'homme ». Trois champs d'action étaient notamment cités : l'assistance et l'observation électorales, le renforcement des effectifs francophones dans les opérations de maintien de la paix (OMP), ainsi que la « contribution réelle » apportée spécifiquement en Haïti, aux Comores, en Côte d'Ivoire, au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine (RCA) et au Tchad (ONU 2009).

---

* *Justin Massie est professeur adjoint à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, ainsi que chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes à l'UQAM. David Morin est professeur adjoint à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke et directeur adjoint du Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix (ROP).*
Les auteurs tiennent à remercier l'équipe du ROP ainsi que Caroline Trottier pour leur assistance dans la collecte des données et l'analyse de certaines d'entre elles.

L'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, alla jusqu'à comparer la contribution de la Francophonie à celle de l'ONU en matière d'instauration de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie (Annan 1999).

Doit-on, à la lumière de cette reconnaissance internationale de haut niveau, se féliciter de l'implication croissante de cette organisation géoculturelle dans la résolution des conflits ? Faut-il au contraire juger, à l'instar de l'ancien ministre français chargé de la Coopération et de la Francophonie, Pierre-André Wiltzer, que l'intervention de la Francophonie dans les domaines de la paix et de la sécurité est une erreur, un « danger réel pour la crédibilité et l'efficacité de l'OIF comme acteur de la vie internationale » (Wiltzer 2008 : 132) ? L'OIF s'écarte-t-elle de sa vocation originelle – culturelle et technique – qui lui a été conférée par ses pères fondateurs ? Pire, s'approprie-t-elle un rôle, décrié par certains, d'instrument de la politique extérieure des pays dominants en son sein, à savoir la France et, dans une moindre mesure, le Canada (Geng 2001) ?

Pour faire la part des choses et poser un jugement lucide sur le rôle de l'OIF en matière de paix et de sécurité, notre analyse s'établit en deux temps. Il s'agit d'abord de cerner la finalité et les objectifs de la Francophonie en tant qu'organisation multilatérale au sein du système international. Ici, trois conceptions se dégagent. Les uns estiment, à l'instar de Wiltzer, que l'OIF est un vecteur de domination hégémonique – un instrument multilatéral à la solde de la France et, dans une moindre mesure, du Canada. D'autres jugent qu'elle représente plutôt un véritable acteur géopolitique international anti-hégémonique qui possède une valeur ajoutée propre, mise au service de la paix. Dans ce débat, une alternative médiane nous apparaît plus probante : l'évolution de la Francophonie en tant qu'institution fondée sur le principe d'appropriation géopolitique d'un espace géoculturel distinct, dont l'objet premier réside dans le transfert de responsabilités, de compétences et de capacités en matière de résolution des conflits entre le Nord et le Sud. Dans cette perspective, nous retraçons la prise en charge croissante par l'OIF d'un rôle en matière de sécurité internationale et cernons sa valeur géoculturelle ajoutée. Cette analyse permet ainsi de saisir la Francophonie comme acteur dans la résolution des conflits et les opérations de paix, de spécifier le rôle qui lui est propre, tout en précisant les limites et les défis de son action dans le domaine.

## I – Instrument hégémonique ou pôle de puissance anti-hégémonique ?

La Francophonie est certes jeune[1], mais, bien que quatre décennies se soient écoulées depuis son émergence institutionnelle en 1970, plusieurs s'interrogent encore sur les finalités et la nature de l'Organisation (Deniau 2003 ; Beaudoin et Paquin 2008). Certains y voient parfois le dernier avatar de l'empire colonial français. Plusieurs pays membres de la communauté culturelle qu'a

1. Nous utilisons de manière interchangeable les termes Francophonie et OIF, puisque l'objet de notre analyse est l'organisation intergouvernementale et non ses dimensions strictement linguistiques ou de l'ordre de la société civile.

voulu voir naître l'ancien président sénégalais, Léopold Sédar Senghor, faisaient effectivement partie, avant leur indépendance, de la communauté française, cette fédération créée en 1958 et regroupant les colonies françaises à la métropole. Au-delà d'une appartenance formelle à l'empire français, c'est bien sur son principal legs que s'est établie la Francophonie. Comme le rappelle Senghor : « Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux – la langue française » (Barrat et Moisei 2004 : 34). La Francophonie constitue donc l'institutionnalisation de la francophonie (sans majuscule), au sens où l'OIF constitue une communauté culturo-politique institutionnalisée des sociétés « ayant le français en partage ». Elle représente ainsi l'aboutissement institutionnel du « fait francophone » à l'échelle mondiale, dont l'héritage est cependant plus que linguistique ; il est également porteur de valeurs universelles inspirées entre autres de la Révolution française (OIF 2005). En tant que constituante essentielle de toute culture, la langue est, dans cette perspective, porteuse d'une certaine conception du monde, laquelle, dans le cas francophone, semble indissociable des principes originellement associés à la mission civilisatrice de la France coloniale, dont ceux de progrès, de liberté et de fraternité (Charbonneau 2010).

En effet, bien qu'elle ait été pensée et désirée originellement par d'anciennes colonies, plusieurs estiment que la Francophonie n'a jamais complètement surmonté un certain complexe néocolonial. Comme l'écrivait récemment un quotidien burkinabé :

> […] la francophonie est devenue un instrument politique au service de la France qui profite du poids des pays membres pour rayonner à l'extérieur. […] Le rayonnement culturel étant sous-jacent à l'influence économique, la France, qui n'a plus ses colonies, sent qu'elle perd de son lustre d'antan. La francophonie devient alors le cadre idéal pour restaurer cette influence […] Paris dissimule à peine qu'elle se trouve au centre des prises de décisions (*Courrier international* 2010).

Afin de saisir la finalité de la Francophonie, il est dès lors impossible de ne pas considérer les motivations nationales de ses États membres, fonctions de leurs particularités respectives. Symbole de la dualité linguistique du Canada, outil au service de la paradiplomatie identitaire du Québec, gage d'affirmation diplomatique et d'indépendance pour certains pays d'Europe de l'Est, instrument de coopération et expression de liens privilégiés souhaités par d'anciennes colonies (dont le Sénégal, le Niger et la Tunisie), la Francophonie est plus souvent comprise, dans une telle approche nationale, comme un outil servant certains objectifs de la politique étrangère de la France. L'Afrique francophone est ainsi, selon certains, une arène de compétition ouverte et déclarée entre grandes puissances, en particulier entre la France qui tente de préserver sa « sphère d'influence » et des intérêts géoéconomiques vis-à-vis d'autres puissances présentes sur le continent, telles que les États-Unis ou la Chine (Smith 1994 ; Wauthier 1995 ; Gounin 2009). À la Francophonie et à la francophonie s'ajoute donc une troisième conception du monde francophone : une « francosphère » où

l'OIF est ici considérée comme un instrument à la solde des intérêts nationaux de ses membres les plus puissants, en particulier la France et, dans une moindre mesure, le Canada[2].

Cette francosphère s'est manifestée, par exemple, lors du sommet de Beyrouth à l'automne 2002, alors que l'OIF prit fermement position contre la guerre anglo-américaine en Irak. À la suite des pressions exercées notamment par le président français, Jacques Chirac, un paragraphe de la Déclaration de Beyrouth appelle à une résolution diplomatique de ce conflit, lequel ne concerne pourtant pas directement l'ensemble des membres de la Francophonie (OIF 2002 ; Cloutier 2002 : A1). Plus récemment encore, le président Nicolas Sarkozy a profité de la Journée internationale de la Francophonie pour souhaiter que l'Organisation transforme son « adhésion à des valeurs communes en prises de positions politiques ». Plus spécifiquement, le président français appelle l'OIF à appuyer l'idée française qu'un pays africain (francophone ou non) et l'Inde (pas francophone du tout) se voient accorder un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies (Sarkozy 2010).

La politisation et l'élargissement du mandat de l'Organisation au-delà des dossiers strictement culturo-linguistiques servent également les intérêts du Canada en matière d'unité nationale. Ils tendent effectivement à accroître l'importance de la délégation fédérale (par rapport aux délégations mixtes fédérales-provinciales) en mettant l'accent sur des champs de compétences traditionnellement de son ressort et contribuent ainsi à légitimer le rôle d'Ottawa en matière de représentation des intérêts des francophones du pays (Traisnel 2008). Une étude réalisée par Jean-Philippe Thérien renforce l'idée de l'existence d'une francosphère, révélant que, du moins avant l'institutionnalisation plus formelle de l'OIF en 1997, aucune décision ne pouvait être prise sans l'approbation de la France et du Canada, qui utilisaient l'OIF comme vecteur d'influence diplomatique à des fins nationales (Thérien 1993). La prise en charge graduelle par l'OIF, depuis la fin des années 1990, d'un mandat « paix et sécurité » (que nous retracerons plus loin) peut donc être considérée comme la poursuite, après son institutionnalisation, d'une instrumentalisation de la Francophonie par certains États, dont Paris et Ottawa, de manière favorable à leurs intérêts nationaux. Comme le souligne l'ancien secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), Jean-Louis Roy (2008 : 258), « la Francophonie est politique par nécessité et culturelle par essence », c'est-à-dire qu'elle est nécessaire devant les intérêts politiques de ses membres, et culturelle en raison du fait que la langue est au cœur de l'identité culturelle des peuples francophones.

Depuis la fin de la guerre froide, le monde politique francophone est aux prises avec un double phénomène de décolonisation et de démocratisation qui a eu un impact considérable sur l'évolution même de l'OIF et sur la place qu'occupent en son sein ses États membres les plus influents. En premier lieu,

2. L'utilisation du terme « francosphère » est beaucoup moins répandue que celle de son équivalent anglophone, l'« anglosphère ». Pour l'une des rares articulations du concept, voir Haglund et Massie (2010).

l'émergence de « nouveaux » États en Europe de l'Est a fait écho au processus de décolonisation amorcé en Afrique et en Asie plusieurs décennies auparavant. Ainsi, entre 1970 et 2010, l'OIF a vu passer de 22 à 56 le nombre de ses membres (auxquels s'ajoutent 14 observateurs). Outre le fait d'asseoir le caractère représentatif de l'Organisation sur la scène internationale, cet élargissement a également contribué à « multilatéraliser » le dialogue en son sein avec le poids accru du « bloc » régional africain, d'une part, et l'adhésion de pays d'Europe centrale et orientale qui n'ont pas d'origine coloniale française, d'autre part (Lemasson 2008). En second lieu, cet élargissement s'est accompagné d'un processus global de démocratisation caractérisé par l'essor de « nouveaux » principes associés à la « bonne » gouvernance, tels les processus électoraux libres, la primauté du droit, l'indépendance judiciaire ou les droits de la personne. Autant de principes désormais promus par l'ensemble des organisations internationales et régionales qui ont été adoptés par la Francophonie et lui ont ainsi permis de fédérer ses États membres autour d'objectifs politiques communs tout en rompant progressivement avec certaines (mauvaises) habitudes et pratiques clientélistes héritées de la période coloniale et encore bien présentes dans les décennies suivantes.

Dans un besoin de théoriser cette évolution progressive de l'OIF depuis la fin des années 1990, certains analystes ont suggéré que l'Organisation a dépassé son statut instrumental pour devenir un véritable acteur géopolitique sur la scène internationale, précisément par son rôle accru en matière de résolution des conflits, sur la base de valeurs libérales démocratiques inspirées entre autres de la Révolution française (Gruber 2003). Il s'agit d'une union non plus simplement géoculturelle, fondée sur la défense d'une langue commune et vouée au dialogue interculturel et à la promotion de certaines valeurs, mais d'un acteur agissant aujourd'hui comme « pôle d'équilibre et de régulation de la mondialisation », notamment en matière de diversité culturelle et dans une certaine mesure de sécurité internationale (Trang 2008 : 151 et 160). Dans un langage théorique inspiré du néoréalisme, l'OIF peut alors être considérée comme un acteur géopolitique adoptant, grâce à son espace géoculturel institutionnalisé, une stratégie d'équilibrage indirect (*soft balancing*) afin de faire contrepoids à l'hégémonie anglo-saxonne. L'OIF a ainsi été louangée par certains pour sa position de « non-alignement » lors du sommet de Beyrouth en 2002 (la déclaration sur la crise irakienne et l'adoption du programme d'action de Bamako), lequel reflèterait un combat pour la « multipolarité », une quête de puissance « anti-hégémonique » et un désir d'influence dans les affaires internationales (Massard-Piérard 2007 ; Guillou 2005). Dans cette perspective, la Francophonie représente rien de moins qu'un pôle de puissance francophone dans un système « oligopolaire homogène » (Joubert 2008).

Ce langage de puissance est cependant trompeur et réducteur par rapport à la complexité des dynamiques en œuvre au sein de la Francophonie. Car l'OIF, par sa défense de la langue française et de la conception du monde qu'elle porte, est à la fois source d'hégémonie et d'anti-hégémonisme : elle promeut un certain universalisme par les principes qu'elle défend, mais offre également

des avenues de différenciation et de résistance vis-à-vis de l'hégémonie anglo-saxonne (Charbonneau 2010). Toutefois, la Francophonie qui émerge depuis les années 1990 semble plus celle d'un multilatéralisme solidaire et humaniste que celle d'un pôle de puissance homogène – une alliance francophone – à vocation anti-anglo-saxonne. Autant les discours et les actions du secrétaire général de l'OIF que ceux des membres de l'Organisation reflètent cette préférence pour le multilatéralisme par rapport à la multipolarité, du moins dans la dimension géopolitique du terme (la dimension culturelle, dominée par la lutte pour la diversité culturelle, relève certainement de la multipolarité géoculturelle), c'est-à-dire un regroupement de pays souhaitant renverser l'ordre politico-militaire actuel.

Ainsi, l'engagement ambitieux de la Francophonie en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la paix est loin d'être contraire aux intérêts anglo-américains, ou de représenter un programme de « non-alignement » géopolitique. Pour ne citer qu'un exemple récent, au cours de la crise ivoirienne, à la suite des élections de novembre 2010, autant l'OIF que l'ONU, l'Union africaine (UA), l'Union européenne, Paris, Washington et Ottawa ont exigé du président sortant, Laurent Gbagbo, qu'il respecte les résultats électoraux et transmette pacifiquement le pouvoir au nouveau président élu, Alassane Ouattara. Les principes démocratiques semblent ainsi prévaloir sur toute forme d'hégémonisme ou d'anti-hégémonisme géopolitique[3].

L'évolution de la politique africaine de la France n'est cependant pas sans conséquence pour la Francophonie, et réciproquement. Sur le plan culturel, une troisième mondialisation est en cours, dans le cadre de laquelle la Francophonie a pour finalité d'« organiser la cohabitation des cultures », de soutenir un « dialogue interculturel », d'éviter un choc des civilisations et de favoriser une mondialisation « humaniste de partage » (Wolton 2006). Dans le domaine de la sécurité internationale, cela se traduit par une préférence pour trois principes dits idéalistes : la résolution pacifique des conflits, le désarmement et l'action volontariste et rationnelle en ce sens. La Francophonie contribue ainsi à une réorganisation de la gouvernance mondiale, vers un ordre international basé sur le droit, l'éthique et la démocratie (Massart-Piérard 2007 : 77), à l'instar de la société internationale conceptualisée par Hedley Bull. Elle participe ainsi à la « multilatéralisation » de la politique africaine de la France, de même qu'elle encourage la mise en valeur de principes démocratiques dans les rapports franco-africains (Schraeder 1997 ; Dalloz 1999 ; Pascallon 2004 ; Gounin 2009).

Le principal rôle de l'OIF en matière de résolution de conflits est, dès lors, de l'ordre de la médiation lors d'un conflit violent et, en temps de paix négative, de la réflexion stratégique, de la diffusion de normes et de la prise d'action en faveur de la prévention et de la consolidation de la paix entre ses membres et vis-à-vis de tierces parties. Il s'agit là d'une transformation notable de sa vocation originelle, sans pour autant faire de l'Organisation un pôle de puissance

3. L'interventionnisme militaire français au cours de la crise ivoirienne a certes ravivé les craintes de néocolonialisme. Mais plusieurs s'entendent pour conclure qu'en dernière analyse les principes du droit international et de la démocratie ont été respectés (Konan 2011 ; Dozon 2011 : 18).

anti-américain. Si l'OIF ne devait se limiter, à ses origines, qu'aux enjeux d'ordre culturel, technique et économique – la France et ses anciennes colonies souhaitant éviter de créer une organisation pérennisant un néocolonialisme français en Afrique –, une considération similaire expliquerait ainsi la décision française de rationaliser et de multilatéraliser sa politique africaine grâce à de nouveaux partenariats avec les États-Unis, l'Europe et le Canada, plutôt que d'organiser ses rapports géopolitiques et militaires avec l'Afrique dans le cadre de l'OIF (Lavroff 1980).

## II – Une appropriation géoculturelle asymétrique

L'OIF s'implique ainsi de plus en plus dans la gestion de crises, avec des mandats axés autant sur la prévention des conflits que sur le maintien, le rétablissement et la consolidation de paix. Cet engagement fait que l'Organisation peut légitimement être considérée comme un « acteur hors souveraineté », au sens où James Rosenau (1990 ; Massart-Piérard 2007 : 75) l'entend, c'est-à-dire échappant partiellement ou totalement au contrôle strictement national, dans la mesure où, au-delà de sa fonction de forum multilatéral en matière de sécurité internationale – et de son instrumentalisation à des fins nationales –, il s'établit de plus en plus comme acteur géopolitique singulier en la matière.

Malgré une certaine autonomie institutionnelle, il n'en reste pas moins que la Francophonie demeure ni plus ni moins que ce que ses membres en font. À cet égard, ses deux principaux bailleurs de fonds, la France et le Canada, ont adopté depuis le milieu des années 1990 des politiques favorables à une prise en charge graduelle par l'OIF de dossiers relevant de la sécurité internationale. Paris et Ottawa (et d'autres) souhaitent ainsi renforcer les capacités de la Francophonie et de ses membres, de manière à ce qu'ils s'approprient ou renforcent, régionalement et localement, les moyens et le savoir-faire en matière de gestion de crises.

Ce mandat reflète précisément certains objectifs fixés par l'Agenda pour la paix de Boutros Boutros-Ghali en 1992. Ce dernier lançait un appel en faveur de la démocratisation et de la décentralisation de la gestion des affaires internationales, en fonction des particularités locales et régionales, ainsi que d'un élargissement de la notion de sécurité afin d'inclure ses dimensions socioéconomiques et politiques (Julia 2008 : 188). Cette régionalisation de la résolution des conflits entraîne trois phénomènes : un engagement croissant des organisations régionales dans les missions de paix en fonction de leurs compétences propres, un engagement prioritaire des puissances régionales dans la résolution de conflits à l'intérieur de leur sphère d'intérêts, de même qu'une force de maintien de la paix constituée essentiellement de contingents en provenance de la région du déploiement (Liégeois 2005 : 18).

Aujourd'hui, le concept de régionalisation est subsumé par celui d'appropriation, qui peut être autant d'ordre régional, local que « géoculturel », dans le cas de la Francophonie. La notion d'appropriation fait en effet référence au transfert de responsabilités, d'imputabilité, de compétences et de capacités aux

organisations et aux États en matière de sécurité (Franke et Esmenjaud 2008 : 137). Sur le continent africain, dans le contexte global de régionalisation de la sécurité et au nom du principe de « solution africaine aux problèmes africains », l'appropriation s'est traduite par la mise sur pied de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) qui octroie un rôle central à l'Union africaine et aux cinq communautés économiques régionales (CER), dont la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et la CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale) pour l'espace francophone subsaharien, dans la prise en charge des questions de paix et de sécurité et la mise sur pied d'une Force africaine en attente (FAA) destinée à intervenir dans les conflits en Afrique, avec l'ONU ou seule (Morin et Théroux-Bénoni, 2011 ; Guicherd 2008 ; Attisso 2008 ; Biyogue-Bi-Ntougou 2010).

Dans le cas de la Francophonie, et plus particulièrement du volet « paix et sécurité » de l'organisation, l'idée d'appropriation prend une saveur géoculturelle singulière. Le plus récent rapport biennal sur l'état des pratiques en matière de démocratie et de droits de l'homme souligne ainsi la « démarche de dialogue et de partenariat » de l'organisation, laquelle « accorde la priorité au renforcement de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, dans une optique d'appropriation par les acteurs des stratégies, très diversifiées, tendant à l'amélioration de la gouvernance ». Plus encore, le rapport met en exergue une spécificité unique de l'OIF, « la proximité culturelle et linguistique » de son expertise médiatrice, laquelle « permet une meilleure compréhension des dynamiques endogènes propres à chaque crise […] Elle facilite, enfin, l'appropriation des modalités de règlement de leur dispute par les acteurs mêmes de la crise » (OIF 2010 : 94 et 206).

Comme le montre la figure 1, cette appropriation géoculturelle s'est traduite par une augmentation substantielle, bien que tardive, de la contribution francophone aux opérations de paix de l'ONU[4]. Une légère augmentation est notable au début des années 1960 avec l'opération au Congo (ONUC), où le Canada intervint aux côtés du Mali, du Sénégal, de la Guinée, de la Tunisie et du Maroc. La contribution d'États francophones du Sud doit cependant attendre, avec l'exception du Maroc, la fin des années 1980 avant de connaître un net regain de croissance. Celui-ci s'effectue dans le contexte d'une multiplication sans précédent des opérations de paix mandatées et menées par les Nations Unies, à la suite de l'implosion de l'Union soviétique et au déblocage subséquent du Conseil de sécurité, jusque-là paralysé par la rivalité Est-Ouest. À cela s'ajoutent plusieurs initiatives de médiation de la part de leaders africains francophones ainsi que des missions de paix, menées notamment sous l'égide de la CEDEAO, en Sierra Leone ou au Liberia par exemple, auxquelles participent nombre d'États francophones.

4. Réalisées dans le cadre d'une évaluation opérationnelle de la participation et des capacités francophones aux OMP en termes de ressources linguistiques, les figures 1 et 2 retiennent comme définition d'un « État francophone » (distinct d'un « État membre de la Francophonie », voir tableau 1) un État où le français est la ou l'une des langues officielles ou dans lequel il est couramment utilisé (Morin *et al.* 2008 ; Perrot *et al.* 2007).

**Figure 1**
**Contribution francophone aux OP de l'ONU, 1948-2008**

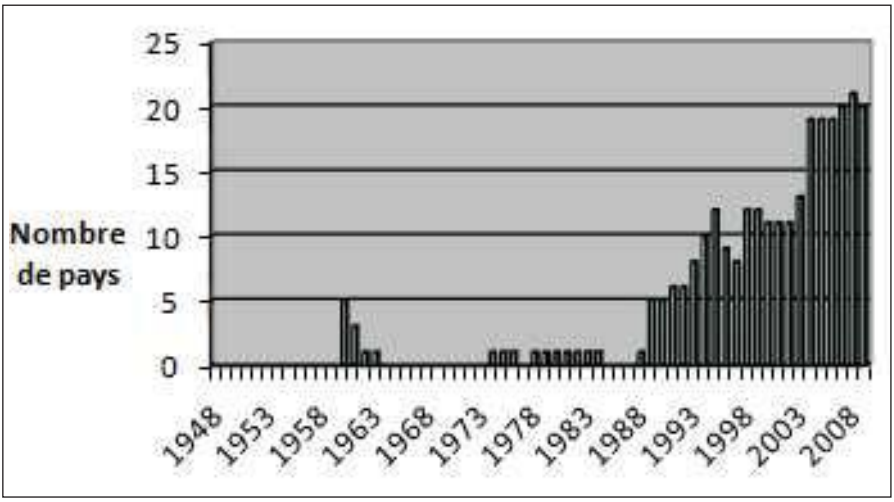


Source : Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, 2008.

En janvier 2010, comme le montre le tableau 1, la contribution des États membres de la Francophonie représentait près de 25 % des 100 000 militaires et policiers déployés dans les missions de paix onusiennes dans le monde. Il convient toutefois de noter que cette contribution est le fait de quelques nations cadres africaines. En effet, comme le montre le tableau 1 ci-après, en décembre 2009 les six premiers contributeurs africains membres de la Francophonie (Égypte, Rwanda, Ghana, Sénégal, Maroc, Bénin) déployaient, à eux seuls, près de 84 % de l'ensemble des militaires et policiers déployés par les États africains membres de l'Organisation, au sein des missions de paix de l'ONU. Cette présence francophone est du reste significative au-delà de l'espace onusien. À ce chapitre, la contribution substantielle du Burundi à la mission de soutien à la paix de l'UA en Somalie, l'AMISOM, doit être soulignée[5]. De même, la mission de paix conduite sous l'égide de la CEEAC en Centrafrique, la MICOPAX, s'appuie également sur une participation notable des États africains membres de la Francophonie.

Cette augmentation de la contribution francophone était d'autant plus impérative que les besoins dans l'espace francophone ont été criants au cours de la dernière décennie (Morin et Théroux-Bénoni 2009). Comme le rappelait l'ancien secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan, lors d'une réunion du Conseil de sécurité en 2004 : « Une autre lacune critique tient à notre besoin urgent en personnel francophone, surtout en matière de police, pour remplir les mandats dans les pays francophones. Nous avons créé ou étendu des missions cette année en Haïti, en Côte d'Ivoire et peut-être au Burundi et ce besoin ne

5. Au 25 février 2011, le Burundi déployait ainsi plus de 3 000 militaires sur les quelque 8 375 militaires et policiers déployés dans le cadre cette opération de soutien à la paix (Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix 2010).

fera que s'amplifier » (Annan 2004). Les besoins se sont effectivement accrus depuis. En février 2010, sur les 17 opérations onusiennes en cours dans le monde, près de 54 % des missions opéraient en territoire francophone[6]. La contribution francophone, quoique notable, demeure ainsi largement en deçà des besoins capacitaires sur le terrain. Le pourcentage de troupes francophones (observateurs, policiers et militaires) au sein de certaines missions de paix des Nations Unies dans l'espace francophone est souvent dérisoire : par exemple, en 2010, 18,4 % en Centrafrique et au Tchad, 14,5 % au Liban, 30,3 % en Côte d'Ivoire, 8,5 % au Sahara occidental, 6,4 % en Haïti et 15,5 % dans l'opération de la plus grande envergure en République démocratique du Congo (près de 20 000 troupes au total[7]). Cela est d'autant plus problématique que, parmi les membres de la Francophonie, la France, la Belgique, le Canada, la Suisse et la Belgique, principaux États du Nord, se situent respectivement aux 5e, 14e, 16e et 35e rangs des contributeurs de troupes, derrière l'Égypte, le Rwanda, le Ghana et le Sénégal (tableau 1).

Cette appropriation régionale signifie également, de manière plus perverse, une certaine déresponsabilisation et un désengagement relatif des pays occidentaux en matière de résolution des conflits en Afrique (Guicherd 2008 : 75). Voilà d'ailleurs pourquoi la notion d'appropriation asymétrique semble toute désignée afin de qualifier la prise en charge croissante par l'OIF d'un mandat en matière de résolution des conflits : autant la Francophonie accroît son action en faveur de la paix au sein du monde francophone, autant elle permet à ses deux principaux pays contributeurs, la France et le Canada, une certaine forme de désengagement en la matière. La figure 2 illustre clairement la participation croissante des États africains francophones aux opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU au cours de la dernière décennie. Il souligne, dans le même temps, le déclin de la contribution francophone « non africaine » au cours des années 1990. En effet, les échecs des missions de paix en Somalie, au Rwanda et en ex-Yougoslavie, connues sous le nom de la « funeste trilogie », marquent le désengagement progressif des trois principaux contributeurs francophones du Nord, à savoir la France, le Canada et la Belgique, aux OMP onusiennes sur le continent africain[8].

6. Source : Département des opérations de paix de l'ONU, février 2010.
7. Il s'agit respectivement des opérations de paix suivantes : le BINUB (Bureau intégré des Nations Unies au Burundi), le BINUCA (Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine), la MINURCAT (Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad), la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban), l'ONUCI (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire), la MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental), la MINUDSTAH (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti) et la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo).
8. L'augmentation de la contribution francophone non africaine, à partir de 2006, s'explique principalement par la participation substantielle de la France à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la FINUL.

**Tableau 1**
**La contribution des États membres de l'OIF aux OMP de l'ONU en 2010**

| Pays | Troupes | Policiers de la mission (EMM) | Experts militaires | Total |
|---|---|---|---|---|
| 1. Égypte | 4 770 | 286 | 99 | 5 155 |
| 2. Rwanda | 3 494 | 157 | 20 | 3 671 |
| 3. Ghana | 3 133 | 444 | 56 | 3 633 |
| 4. Sénégal | 1 610 | 583 | 52 | 2 245 |
| 5. France | 1 485 | 99 | 26 | 1 610 |
| 6. Maroc | 1 557 | 0 | 5 | 1 562 |
| 7. Bénin | 1 178 | 135 | 27 | 1 340 |
| 8. Togo | 773 | 48 | 17 | 838 |
| 9. Burkina Faso | 627 | 60 | 17 | 704 |
| 10. Niger | 387 | 131 | 24 | 542 |
| 11. Tunisie | 467 | 0 | 38 | 505 |
| 12. Autriche | 391 | 49 | 11 | 451 |
| 13. Ukraine | 279 | 64 | 27 | 370 |
| 14. Belgique | 257 | 0 | 10 | 267 |
| 15. Slovaquie | 196 | 0 | 2 | 198 |
| 16. Canada | 16 | 115 | 39 | 170 |
| 17. Cameroun | 0 | 145 | 9 | 154 |
| 18. Croatie | 110 | 11 | 16 | 137 |
| 19. Côte d'Ivoire | 0 | 132 | 0 | 132 |
| 20. Cambodge | 93 | 0 | 5 | 98 |
| 21. Roumanie | 1 | 44 | 50 | 95 |
| 22. Hongrie | 88 | 0 | 6 | 94 |
| 23. Guinée | 0 | 72 | 14 | 86 |
| 24. Mali | 2 | 56 | 18 | 76 |
| 25. Burundi | 4 | 65 | 7 | 76 |
| 26. Albanie | 63 | 0 | 0 | 63 |
| 27. Tchad | 1 | 56 | 3 | 60 |
| 28. Grèce | 51 | 0 | 4 | 55 |
| 29. Djibouti | 0 | 50 | 2 | 52 |
| 30. Madagascar | 0 | 50 | 0 | 50 |
| 31. Vanuatu | 0 | 46 | 0 | 46 |
| 32. Thaïlande | 10 | 18 | 17 | 45 |
| 33. Serbie | 27 | 11 | 7 | 45 |
| 34. Pologne | 19 | 3 | 14 | 36 |
| 35. Suisse | 0 | 7 | 18 | 25 |
| 36. Slovénie | 14 | 1 | 2 | 17 |
| 37. Centrafrique | 0 | 17 | 0 | 17 |
| 38. République tchèque | 0 | 5 | 5 | 10 |
| 39. Moldavie | 0 | 0 | 8 | 8 |
| 40. Mozambique | 0 | 0 | 3 | 3 |
| 41. Chypre | 2 | 0 | 0 | 2 |
| 42. Gabon | 0 | 0 | 1 | 1 |
| 43. RD Congo | 1 | 0 | 0 | 1 |
| 44. Bulgarie | 0 | 0 | 1 | 1 |
| **Total** | **21 106** | **2 960** | **680** | **24 746** |

Source : Département des opérations de paix des Nations Unies, décembre 2009.

**Figure 2**
**Contribution francophone africaine/non africaine aux OMP de l'ONU**

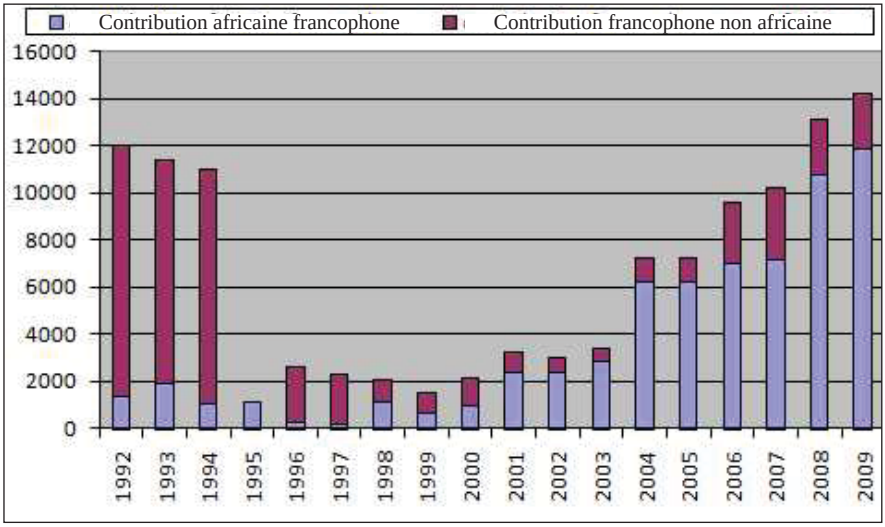


Source : Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, 2010.

Le phénomène d'appropriation régionale s'explique donc par un double phénomène asymétrique : l'augmentation de la contribution des pays du Sud, notamment africains, aux OMP, mais également un désengagement des pays du Nord, dont la France et le Canada, en matière d'opérations de paix onusiennes. Cette tendance est très bien documentée ailleurs (Bellamy et Williams 2009), mais mérite d'être rappelée dans le contexte de la Francophonie afin de démontrer que la politisation et la « sécuritisation » de l'OIF s'effectuent au détriment d'un engagement direct des pays francophones du Nord au sein des opérations dirigées par les Nations Unies[9]. Ainsi, en 2009, 36 % des troupes françaises et 87 % des militaires canadiens déployés outre-mer l'étaient sous commandement de l'OTAN, par rapport aux 16 % (France) et 3 % (Canada) sous l'égide de l'ONU (Sénat de France 2009 ; IISS 2009). Or, les interventions militaires menées par l'Alliance atlantique, concentrées à ce moment en Afghanistan et dans les Balkans, ne contribuent pas à la résolution des conflits dans le monde francophone.

Un déséquilibre important de mise à disposition de personnels francophones apparaît donc dans l'analyse du partage du fardeau entre membres de l'OIF au niveau des opérations de paix de l'ONU. Le manque de contribution effective, en termes de déploiement de ressources militaires notamment, des États du Nord, et de certains États du Sud, tempère ainsi le « succès » de l'appropriation significative des États francophones du Sud dans le domaine. Le déficit enregistré ne se situe d'ailleurs pas uniquement sur le plan linguistique : au-delà des difficultés de communication avec les autorités nationales et les populations

9. Par engagement « direct », nous entendons le déploiement de soldats des pays francophones du Nord, par rapport à d'autres engagements « indirects », tels que la formation et le mentorat, l'appui logistique, financier, intellectuel et civil.

locales qu'il génère, le déficit se double de carences techniques en matière de formation et opérationnelles en termes d'équipement, de matériel et de moyens financiers.

Devant une telle situation, plutôt que de s'investir directement dans les opérations de paix au sein de l'espace francophone et d'ainsi réduire le déficit capacitaire et linguistique, les pays francophones du Nord ont préféré développer des programmes d'appropriation géoculturelle de la résolution des conflits. Autant la Belgique que le Canada et la France ont ainsi mis sur pied des partenariats visant à renforcer les capacités des États francophones contributeurs ou en conflit. Outre de multiples initiatives bilatérales et multilatérales, en particulier dans la région des Grands Lacs, le Belgique a notamment développé un partenariat stratégique avec le Bénin visant le renforcement des capacités de maintien de la paix dudit pays. Il s'agit d'un partenariat dont l'objectif, selon l'attaché de défense béninois auprès des Nations Unies, est de permettre au Bénin de développer deux unités militaires capables de prendre part de manière autonome aux opérations de paix mandatées par les Nations Unies[10]. Le partenariat couvre, pour ce faire, les domaines de l'entraînement des troupes, de la formation des officiers militaires, des infrastructures, des équipements et de la médecine militaire. Il a d'ailleurs permis le déploiement de centaines de forces béninoises en Côte d'Ivoire et en RDC (Massouhoudou 2009).

Du côté canadien, le renforcement des capacités régionales fait partie intégrante de la politique de sécurité internationale du pays depuis la fin des années 1990. C'est en partie dans ce cadre que peuvent être comprises les interventions canadiennes en Haïti et en Afghanistan, qui visent entre autres à appuyer une prise en charge locale des responsabilités sécuritaires. Comme le souligne une déclaration de la présidence canadienne pour le sommet du G8 de Muskoka de 2010, il faut « aider ces pays et des institutions régionales à renforcer les capacités institutionnelles qui sous-tendent la gouvernance démocratique, la primauté du droit et le respect des droits de la personne pour leur permettre de remédier efficacement à leurs vulnérabilités en matière de sécurité » (Canada 2010). Il s'agit précisément de la même approche que celle adoptée à l'égard de la Francophonie. Considérée comme une « zone d'influence naturelle du Canada », au même titre d'ailleurs que les Amériques et le Commonwealth, la Francophonie fait officiellement l'objet d'un engagement visant à « renforcer la capacité des États francophones à participer activement aux opérations de maintien de la paix » (MAECI 2009 ; OIF 2008b).

Pourtant, les moyens canadiens peuvent sembler limités en regard des ambitions affichées à l'égard de cette « zone d'influence » géoculturelle. Bien que le Canada soit le deuxième bailleur de fonds de l'OIF, sa contribution (un peu plus de 40 millions de dollars) demeure bien mince par rapport à celle de la France, soit environ 20 % du budget de la Francophonie, comparativement

10. Pour la Belgique, un intérêt stratégique réside entre autres dans la mise à disposition d'une zone d'entraînement en milieu tropical, d'un port d'attache et d'un aéroport de repli en cas de mission d'évacuation des ressortissants belges de la région.

à plus de 60 % pour Paris. Pour Clément Duhaime, administrateur de l'OIF, la contribution canadienne n'est tout simplement pas « à la hauteur de son engagement, de ses attentes, de ses capacités financières et de son influence » (Dolbec 2006 : 16). Ce faisant, elle contribue à faire de l'OIF une organisation largement dépendante d'un seul actionnaire, Paris. Cela est d'autant plus préjudiciable que le budget des programmes de la Francophonie consacrés aux droits de l'homme, à la démocratie et à la paix, pilotés par la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme, représente à peine 16 millions d'euros, soit moins du cinquième du budget total de l'Organisation (près de 89 millions d'euros en 2009), ce qui semble dérisoire par rapport au mandat dévolu à l'Organisation dans ce domaine (OIF 2010).

Si la contribution financière directe du Canada à l'OIF apparaît à certains insuffisante, elle se manifeste toutefois aussi de manière « indirecte » dans l'espace francophone des opérations de paix. Outre sa contribution historique de soldats aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, désormais révolue, le Canada poursuit aujourd'hui son engagement par l'entremise du Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (aussi appelé Comité des 34). Il demeure également le septième contributeur au budget régulier de l'ONU avec près de 75 millions de dollars américains (ONU 2010). La contribution canadienne passe également par l'appui bilatéral à certains pays africains francophones afin de leur permettre de déployer des troupes dans des missions de paix. Récemment, le Canada a ainsi contribué au déploiement de 800 soldats du Burkina Faso au sein de l'opération des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour, lequel fait partie intégrante de la politique de renforcement des capacités (sud- et nord-) soudanaises (CPAEDI 2010). De même, il a appuyé l'octroi de matériels pour le Sénégal, toujours dans le cadre du déploiement au Darfour.

Le Canada offre par ailleurs un appui financier à certaines organisations, telles que le Centre Pearson pour le maintien de la paix (CPMP 2010) ou le Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix (ROP), qui œuvrent directement au renforcement des capacités francophones pour les opérations de paix. Le ROP conduit, à cet égard, plusieurs projets pour et en partenariat avec l'OIF et le Canada, qui touchent à la fois au plaidoyer de haut niveau et au renforcement des capacités francophones pour les opérations de paix. Enfin, l'appui canadien est également significatif sur le plan de l'aide publique au développement bilatérale. En effet, plus du tiers des récipiendaires de l'aide canadienne en 2008-2009 étaient des pays membres de la Francophonie. De plus, pour l'argent accordé aux 20 principaux récipiendaires 52 % des fonds étaient destinés à des pays membres de l'OIF, Haïti et le Ghana représentant les deux plus grands bénéficiaires dans le lot (ACDI 2009). Bien que le fait que ces pays soient francophones ne constitue pas le seul critère décisionnel en vue de l'octroi d'aide canadienne, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un effort notable et louable.

Pour ce qui est de la contribution directe aux OMP dirigées par l'ONU, l'action du Canada fait pâle figure, avec à peine 150 militaires et policiers déployés dans l'espace francophone. Quant à la France, si sa contribution est

plus significative, c'est surtout en raison du millier de militaires français de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui s'ajoutent à la centaine d'autres déployés dans le reste de l'espace francophone[11]. Paris a cependant mis en place un important programme visant le renforcement des capacités, nommé RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix). Fondé en 1994, ce programme, dorénavant élargi à toute la zone européenne (EUROCAMP), est destiné à entraîner, former et équiper les États africains de manière à ce qu'ils puissent assurer eux-mêmes la sécurité du continent, sous l'égide de l'ONU ou de l'Union africaine Le programme contribua notamment au renforcement des capacités de la CEDEAO et de la CEEAC, de même qu'à la mise sur pied des opérations de paix au Soudan, en Côte d'Ivoire et en RDC (Piat-Durozoi 2004). La contribution de la France et de la Belgique se manifeste également à travers leur implication, à titre d'État membre, dans le cadre de la stratégie globale de l'Union européenne, qui se traduit à la fois par des missions de paix de l'UE, comme en RDC ou au Tchad/Centrafrique, et par un appui financier substantiel au renforcement des capacités pour les opérations de paix (Liégeois 2011).

Alors que les politiques de sécurité internationale du Canada, de la France et, dans une moindre mesure, de la Belgique ont pour objectif une prise en charge régionale et locale de la sécurité, on peut s'étonner du déséquilibre entre les moyens humains mis à la disposition de l'espace francophone et ceux déployés, par exemple, pour former, entraîner et équiper les forces nationales afghanes. Pas moins de 3 000 soldats canadiens et 4 000 soldats français prennent part aux efforts de l'Alliance atlantique en vue de pacifier et reconstruire le pays. Or, en comparaison, le cas d'Haïti est emblématique. Priorité de Paris et d'Ottawa, l'engagement français et canadien demeure néanmoins marginal : 144 Canadiens et 126 Français prenaient part à la mission des Nations Unies en Haïti en 2009, sur un total de plus de 11 000 militaires et policiers onusiens. De même, l'une des missions les plus ambitieuses de l'ONU, en République démocratique du Congo, ne compte que dix observateurs canadiens, neuf policiers et cinq observateurs français, sur un total de plus de 19 000 Casques bleus. Le désengagement relatif des États francophones du Nord constitue donc une tendance difficilement contestable – largement critiquée par les pays du Sud – que le renforcement des capacités des États francophones du Sud ne suffit pas à masquer ou à contrebalancer.

En définitive, les trois conséquences d'une appropriation régionale des conflits identifiées par Michel Liégeois (2005 : 18) demeurent tout à fait valides pour la Francophonie : un engagement croissant de l'OIF dans la résolution des conflits en fonction de ses compétences propres (linguistiques et culturelles, notamment), un engagement prioritaire de certaines puissances régionales à

11. On peut ajouter également les éléments de la force française Licorne qui, entre autres, appuie la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ou ceux du dispositif Épervier censé apporter un soutien à la mission de l'UE au Tchad et en Centrafrique (EUFOR Tchad/RCA) puis à la mission des Nations Unies en Centrafrique et au Tchad (MINURCAT), dont le mandat a pris fin en décembre 2010.

l'intérieur de leur sphère d'intérêt (le Sénégal par exemple), de même qu'une force de maintien de la paix constituée essentiellement de contingents en provenance de la région du déploiement – l'Afrique – plutôt que des pays du Nord.

## III – Ampleur et défis d'une appropriation géoculturelle

À la lumière de ce constat d'appropriation géoculturelle asymétrique, il convient de s'attarder davantage sur les actions et sur le mandat de l'OIF comme acteur géopolitique en matière de paix et de sécurité. Rappelons tout d'abord la relative jeunesse de l'Organisation dans ce domaine. L'ancêtre de l'OIF, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), fondée en 1970, avait pour mandat d'accroître la coopération entre ses 21 membres dans les seuls domaines universitaire, culturel et technique. Néanmoins, même avant la création de sa structure organisationnelle actuelle, établie avec la Charte d'Hanoi de 1997, la Francophonie « a résolument placé la démocratie et les droits de l'homme comme foyers de sens actif, et consacré l'État de droit en tant que cadre d'exercice et d'expression de celle-ci » (OIF 2006a : 598). Au sommet de Dakar de 1989, par exemple, on inaugure un programme de coopération multilatérale en matière juridique et judiciaire, lequel se transformera plus tard de manière à inclure la protection et la promotion de droits de l'homme et de la démocratie. Plus encore, dès le début des années 1990, les membres de la Francophonie consentent à élargir encore davantage les axes de l'Organisation afin de l'engager pleinement « dans la contribution à la paix internationale », notamment par l'appui aux missions de médiation, de conciliation et de consolidation de la paix dans le monde francophone (OIF 1995 : 211 et 237). C'est d'ailleurs en 1992, en Roumanie, que la Francophonie entame sa toute première mission d'observation et d'assistance électorale.

Avec la Déclaration de Bamako (2000), la Francophonie se dote d'un premier cadre normatif et de pouvoirs institutionnels contraignants dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme (dont la capacité de suspendre un membre). Elle fixe la prévention et le règlement des conflits parmi son champ d'action, par l'entremise d'instruments tels que l'alerte précoce, la médiation (l'envoi de « facilitateurs ») et la coopération régionale et internationale (avec l'ONU et l'Organisation de l'Union africaine, notamment) en cas de crise ou de violation grave des droits de la personne (AIF 2000 : 8). Elle mise en outre sur la consolidation de la démocratie afin de prévenir l'éclatement de conflits. Bref, l'OIF se dote d'instruments de l'ordre de la prévention, de l'accompagnement et de la coercition, dans son programme « paix et sécurité » (OIF 2004 : 119).

Ce n'est toutefois qu'en 2004, lors du 10e Sommet de la Francophonie, à Ouagadougou, au Burkina Faso, que les chefs d'État et de gouvernement francophones érigent « la paix, la démocratie et les droits de l'homme » comme mission centrale de la Francophonie. Il s'agit du second axe (parfois appelé « mission B ») du Cadre stratégique décennal de la Francophonie (2004-2014), après celui de la langue, et avant ceux de l'éducation et du développement (OIF 2004). Deux objectifs stratégiques généraux gouvernent l'action de la Francophonie

à l'intérieur de cet axe prioritaire : 1) la consolidation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, incluant le renforcement des capacités institutionnelles et sociétales et la coopération internationale en la matière, de même que l'appui aux processus démocratiques ; et 2) la prévention des conflits, la sortie de crise, la transition démocratique et la consolidation de la paix, ce qui comprend l'alerte précoce, la médiation, la réconciliation et la mobilisation des ressources pour ce faire. En fait, il s'agit de rehausser le statut de cet axe de la Francophonie, qui est déjà très active dans le domaine, notamment par le déploiement de médiateurs au Togo (1998-2002) et aux Comores (1999-2001), ainsi que par des missions d'assistance électorale et de sortie de crise en Côte d'Ivoire (2004-2005), en Centrafrique (2003-2004) et en Haïti (2004).

La conférence de Saint-Boniface (2006) confirme le tournant politico-sécuritaire de l'OIF, amorcé depuis plus d'une décennie, en réaffirmant sa volonté de s'investir pleinement dans la gestion de crise, de manière à « prévenir l'éclatement des crises et des conflits dans l'espace francophone, limiter leur propagation, faciliter leur règlement pacifique et hâter le retour à une situation de paix durable » (OIF 2006b : 4). Démontrant le désir de la Francophonie de répondre aux nécessités et aux doctrines fixées par les Nations Unies, Saint-Boniface marque en outre un élargissement substantiel du volet « paix et sécurité » de l'OIF, avec l'entérinement de la norme R2P, c'est-à-dire la « responsabilité de protéger » les populations victimes de violations des droits de la personne dans l'espace francophone. Centrée autour de la notion de « sécurité humaine », cette approche « est basée sur la triple nécessité d'assurer le respect de la dignité de la personne humaine et de ses droits, de la "libérer" de la peur et des menaces qui pèsent sur sa sécurité et de lui assurer la satisfaction de ses besoins vitaux » (OIF 2006a : 18). Il n'est donc pas surprenant de constater une augmentation significative des actions entreprises par la Francophonie dans le domaine. Ainsi, entre 2006 et 2008, 12 missions d'observation d'élections et 12 autres missions d'information et de contact sont mises sur pied par la Francophonie, dont aux Comores, en Haïti, au Niger, au Mali et au Tchad (OIF 2008a : 69 ; ONU 2006, 2008).

L'ensemble de ces missions consacre la Francophonie comme un acteur crédible, engagé et légitime dans le domaine de la résolution des conflits, mais néanmoins timide par rapport à l'ambition de la norme de responsabilité de protéger et de la notion de sécurité humaine. Entre 1992 à 2010, la Francophonie a organisé près de 160 missions d'assistance électorale, dont les plus récentes en Mauritanie et en Guinée. Ces missions, qui continuent de s'amplifier et de se complexifier, s'articulent désormais autour de trois axes : le renforcement des capacités institutionnelles nationales, la formation d'agents électoraux, ainsi que l'appui à la société civile (OIF 2010 : 70). À celles-ci s'ajoutent les missions de réforme du système de sécurité et d'accompagnement de sortie de crise, toutes deux également déployées en Guinée. Depuis 2008, des initiatives de médiation au Togo, au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Tchad, de même que des efforts s'ajoutent des efforts en faveur de la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Haïti, aux Comores, en Centrafrique, à Madagascar, en Mauritanie et au Niger, ou encore de formation en vue d'une participation francophone

accrue aux opérations de maintien de la paix, ont été menées parallèlement (OIF 2010 : 70 ; ONU 2010 : 18). La portée de l'action de la Francophonie ne cesse donc de s'accroître, avec une participation dans pratiquement toutes les sphères de la résolution multilatérale des conflits, à l'exception notable du rétablissement coercitif de la paix et de la sécurité humaine.

La Francophonie mise davantage sur une diplomatie de « réseaux », c'est-à-dire d'actions officieuses (*Track Two Diplomacy*), sur des missions officielles de bons offices, des comités *ad hoc* consultatifs, ainsi que sur le déploiement de représentants spéciaux. Soulignons à cet égard la mise en place, depuis 2009, de Groupes internationaux de contact (GIC). Inauguré en 1997 par quelques États occidentaux vis-à-vis de la Namibie, le GIC est désormais employé sur le continent africain par les États africains eux-mêmes, appuyés notamment par l'OIF en Mauritanie, en Guinée et à Madagascar, de manière à assurer une transition démocratique et pacifique de régimes (OIF 2010 : 210). L'action de la Francophonie en matière de paix et de sécurité se caractérise dès lors par une double forme de sensibilisation : d'une part, auprès des membres en conflit et, d'autre part, auprès des membres de manière à les inciter à œuvrer pour la paix dans l'espace francophone. Cette action se traduit par le développement d'une culture de la négociation et de la médiation, de manière à résoudre pacifiquement les conflits, culture qui prêche par discrétion diplomatique.

Si certains doutent de la pertinence et de la faisabilité du volet « paix et sécurité » de l'OIF devant la rapidité de la prise en charge de ce nouveau mandat (Badji et Crouzatier 2010), l'ampleur de celui-ci et les très faibles moyens mis à la disposition de l'organisation pour ce faire, la tendance expansionniste qui est en cours depuis près de deux décennies ne semble pas sur le point de s'arrêter. Elle est notamment le fruit d'un désinvestissement des pays du Nord en matière d'interventionnisme unilatéral et bilatéral, au profit du renforcement des capacités régionales et locales africaines (Liégeois 2005 ; Franke et Esmenjaud 2008). Elle s'explique en outre par une dynamique propre à la Francophonie, « basée sur des objectifs politiques affirmés, un corpus normatif solide et des moyens opérationnels, certes restreints, mais relativement efficaces » (Julia 2008 : 199). Ainsi, l'OIF semble convaincue de déployer une approche distincte et nécessaire dans les domaines de la paix et de la sécurité. Le plus récent rapport de la Francophonie sur ses pratiques en la matière pose un jugement clair :

> […] une approche francophone, marquée non pas seulement par des réponses immédiates aux impératifs de la dernière crise, mais plutôt par des accompagnements qui se situent tant en amont qu'en aval de la crise immédiate et des approches diplomatiques qui impliquent avant tout de dégager des espaces de dialogue et de négociation entre les protagonistes, [est nécessaire] afin de permettre aux tensions de diminuer et aux crises de se résorber, le tout avec la pleine participation de tous les acteurs et dans le respect des dynamiques locales (OIF 2010 : 197).

L'ensemble du spectre de la résolution des conflits – de la prévention immédiate jusqu'à la transformation culturelle – fait ainsi l'objet de la démarche

francophone, laquelle a pour caractéristiques fondamentales la capacité de mettre en œuvre un dialogue interculturel et d'interpeler, sinon coordonner, la multiplicité des acteurs engagés (gouvernements, institutions multilatérales et société civile). La Francophonie insiste sur sa « bonne connaissance du terrain et des réalités de chacune de ses composantes géographiques », sa capacité à « intervenir rapidement et de façon précise », de même que sur la « complémentarité » de son action afin de prévenir ou de mettre un terme à la violence, aux violations des droits de la personne ou encore à l'instabilité et aux tensions politiques (OIF 2010 : 201). Pour certains observateurs, la communauté francophone, « forte de ses valeurs et de sa capacité de dialogue, trouve ainsi le moyen de faire entendre une autre voix sur la scène internationale » (Julia 2008 : 200). Ce constat d'originalité et de complémentarité est le même que celui qu'en dégage lui-même le secrétaire général, Abdou Diouf. Pour ce dernier, le domaine politico-sécuritaire est celui où la Francophonie possède une véritable « plus-value » géoculturelle, par sa volonté à recourir à la prévention, à la solidarité, au dialogue et à la coercition, de s'appuyer sur les spécificités socioculturelles de ses membres, ainsi que sur leur patrimoine culturel commun, ou encore de renforcer les synergies multilatérales en faveur du renforcement des capacités nationales. Cette triple valeur ajoutée l'amène ainsi à enjoindre aux États et gouvernements membres de l'OIF de « reconnaître et appuyer la légitimité de l'action politique et diplomatique de la Francophonie » (Diouf 2010).

Il faut effectivement convenir que si la Francophonie s'est développée significativement sur le plan politico-diplomatique au cours des deux dernières décennies, ce processus recèle encore une certaine hâte, doublé d'un riche potentiel, mais au demeurant limité en raison des faibles ressources que leur accordent les États et gouvernements membres. L'OIF se trouve donc, pour certains, encore aujourd'hui devant le choix de s'affirmer comme « ensemble puissance » au service de la paix, plutôt que comme simple « ensemble espace » (Guillou 2005 ; Pondi 2008 ; Lemasson 2008). La Francophonie devrait notamment, pour ce faire, institutionnaliser encore davantage sa structure normative, par l'établissement d'un fondement juridique international de son caractère politico-sécuritaire, à l'instar de ses efforts déployés en ce sens dans la sphère culturelle auprès de l'UNESCO, de même que se doter de ressources commensurables avec son ambition en matière de sécurité humaine. Il pourrait également être nécessaire que l'Organisation se voit attribuer la capacité d'aller au-delà d'un rôle incitatif, forcément indirect, voire « accessoire », en ce que son exécution dépend de la volonté de ses membres auxquels elle ne peut que « recommander » (Massart-Piérard 2007 : 77). Dans ce contexte, il lui faudra s'appuyer sur sa légitimité d'acteur-médiateur au niveau politico-diplomatique et stratégique pour se doter d'outils crédibles de mise en œuvre au niveau opérationnel dans le domaine de la paix et de la sécurité. Un constat similaire pourrait être fait pour chacune des organisations intergouvernementales internationales, y compris l'ONU et l'OTAN. Cependant, l'OIF se distingue peut-être par son processus d'expansion qui semble avoir privilégié l'élargissement de ses champs de

compétences aux dépens de l'approfondissement de ses capacités en matière de gestion des conflits.

Faute de moyens, toutefois, il appert que le constat dressé par Abdou Diouf en 2006 demeure toujours d'actualité : la capacité d'action de l'OIF étant déterminée par les ressources qui lui sont attribuées, « l'humilité et le réalisme nous obligent à admettre que la Francophonie ne peut être sur tous les fronts, et qu'elle est d'abord là pour faire ce que d'autres ne feront jamais à sa place » (Diouf 2006 : 3). Hugo Sada, délégué aux droits de l'homme, à la démocratie et à la paix, renchérit en observant que « la reconnaissance externe acquise aujourd'hui ne s'accompagne pas encore des moyens internes, financiers et en ressources humaines qui seraient nécessaires pour atteindre nos objectifs et renforcer le champ de notre expérience » (Sada 2007).

## Conclusion

Le paradoxe que soulève l'appropriation géoculturelle de la Francophonie en résolution des conflits en est donc un d'asymétrie : son statut d'acteur efficace et utile est reconnu par la communauté internationale, dont le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'ONU, mais son action demeure marginalisée par ses membres, qui lui consacrent insuffisamment de ressources par rapport à l'ambition de son mandat, pourtant lui-même conféré par ces derniers. Afin de résoudre ce paradoxe, certains prônent l'abandon pur et simple du mandat politico-sécuritaire que s'est progressivement attribué l'OIF au cours des deux dernières décennies. Sans représenter un véritable pôle de puissance francophone dans la gestion des conflits, l'OIF paraît disposer de suffisamment de valeur géoculturelle ajoutée et de reconnaissance internationale pour que son mandat et ses actions dans le domaine soient pris au sérieux par les États et gouvernements francophones, d'autant plus que les besoins de paix et de sécurité dans l'espace francophone sont criants. Comme le rappelle le secrétaire général de l'OIF, cette « plus-value » est triple : celle de recourir à la prévention, à la solidarité, au dialogue, de même qu'à la coercition dans la gestion de crise ; celle de s'appuyer sur le patrimoine socioculturel commun des membres de la Francophonie ; enfin celle de renforcer les synergies multilatérales en faveur du renforcement des capacités nationales (Diouf 2010).

En revanche, si le rôle médian de la Francophonie, à titre d'acteur géopolitique efficace, crédible, mais timide doit être louangé, beaucoup d'efforts restent à faire afin d'en consacrer l'émergence. Dans cette perspective, trois avenues nous semblent devoir être approfondies, dont certaines sont d'ores et déjà au programme. Il s'agit de : 1) clarifier les objectifs de la Francophonie en termes d'actions concrètes dans la résolution des conflits, notamment par l'identification claire de niches d'action au sein de l'ambition globale que représentent la sécurité humaine et la responsabilité de protéger ; 2) renforcer et mieux structurer les ressources et les compétences de l'organisation, dans une perspective programmatique, entre autres par l'adoption d'une stratégie intégrée, ainsi que par le renforcement de ses procédures administratives ; et 3) renforcer les synergies

avec les organisations internationales actives dans le domaine, par exemple par l'entremise de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, de manière à rendre plus présente et plus active la participation francophone, tant du Nord que du Sud, au renforcement de la paix et à la reconstruction après-conflit. Un tel développement permettrait de poursuivre les efforts substantiels engagés jusqu'à présent, mais qui demeurent largement non achevés, vers une véritable institutionnalisation du rôle de l'OIF comme acteur autonome en matière de résolution des conflits.

Justin MASSIE
École supérieure d'affaires publiques et internationales
Université d'Ottawa
55, avenue Laurier Est
Pavillon Desmarais, pièce 11101
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Justin.massie@uottawa.ca

David MORIN
École de politique appliquée
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université, local A6-1007
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
david.morin4@USherbrooke.ca

## Bibliographie

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, 2009, *Aperçu de l'aide au développement officielle du Canada, 2008-2009*, Ottawa, ACDI.

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (AIF), 2000, *Déclaration de Bamako*, Bamako, 3 novembre.

ANNAN Kofi, 1999, *Comme les Nations Unies, la Francophonie contribue à instaurer une culture de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie*, 8e Sommet de la Francophonie, Moncton, 3-5 septembre.

ANNAN Kofi, 2004, *Pour réussir, les soldats de la paix ont besoin d'un mandat solide et de ressources adéquates, déclare Kofi Annan devant le Conseil de sécurité*, Communiqué de presse, SG/SM/9311, 18 mai.

ATTISSO Fulbert Sassou, 2008, *De l'unité africaine de Nkrumah à l'Union africaine de Kadhafi*, Paris, L'Harmattan.

BADJI Mamadou et Jean-Marie CROUZATIER, 2010, *Solidarité en (fF)rancophonie*. Réalité ou faux-semblant ?, Cluj-Napoca, Agence universitaire de la Francophonie.

BARRAT Jacques et Claudia MOISEI, 2004, *Géopolitique de la Francophonie. Un nouveau souffle ?*, Paris, La Documentation française.

BEAUDOIN Louise et Stéphane PAQUIN (dir.), 2008, *Pourquoi la Francophonie ?*, Montréal, VLB éditeurs.

BELLAMY Alex J. et Paul D. WILLIAMS, 2009, « The West and Contemporary Peace Operations », *Journal of Peace Research*, vol. 46, no 1 : 39-57.

BIYOGUE-BI-NTOUGOU Jean Delors, 2010, *Les politiques africaines de paix et de sécurité*, Paris, L'Harmattan.

CANADA, 2010, *Déclaration de la présidence canadienne pour le sommet du G8 2010*, Muskoka, 30 mars. Consulté sur Internet (canadainternational.gc.ca/g8/ministerials-ministerielles/2010/fmm-chairsstatement-rmae.aspx?lang=fra) le 20 décembre 2010.

CENTRE PEARSON POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX (CPMP), 2010, « Soutien apporté aux pays africains francophones », *Nouvelles*, Ottawa, 18 février. Consulté sur Internet (www.peaceoperations.org/index.php/support-for-africas-french-speaking-countries/lang/fr/) le 20 décembre 2010.

CHARBONNEAU Bruno, 2010, « Possibilities of Multilateralism. Canada, la Francophonie, Global Order », *Canadian Foreign Policy*, vol. 16, nº 2 : 79-98.

CLOUTIER Mario, 2002, « La francophonie prend carrément position pour la paix et la démocratie », *La Presse*, 21 octobre.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CPAEDI), 2010, *Le référendum au Soudan. La suite des événements après 2011*, Ottawa, Parlement du Canada, décembre 2010.

*Courrier international*, 2010, « Un instrument politique au service de la France », 25 mars.

DALOZ Jean-Pascal (dir.), 1999, *Le (non-)renouvellemnent des élites en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan.

DENIAU Xavier, 2003, *La Francophonie*, 6e éd., Paris, Presses universitaires de France.

DIOUF Abdou, 2006, *Rapport du Secrétaire général de la Francophonie. De Ouagadougou à Bucarest 2004-2006*, Paris, Organisation internationale de la Francophonie.

DIOUF Abdou, 2010, « La Francophonie en Afrique. Quel avenir ? », Paris, Organisation internationale de la Francophonie, 24 juin.

DOLBEC Michel, 2006, « L'Europe de l'Est et la Francophonie représentent un défi pour le Canada », *Le Droit*, 26 septembre.

DOZON Jean-Pierre, 2011, « Une histoire commune », *Le Monde*, 16 avril.

FRANKE Benedikt et Romain ESMENJAUD, 2008, « Who Owns African Ownership ? The Africanisation of Security and Its Limits », *South African Journal of International Affairs*, vol. 15, nº 2 : 137-158.

GENG Jing, 2001, *La Francophonie comme instrument de la politique extérieure de la France : le cas de trois pays indochinois (le Vietnam, le Cambodge, le Laos)*, Thèse de doctorat de science politique, Université Panthéon-Sorbonne, Paris.

GOUNIN Yves, 2009, *La France en Afrique. Le combat des Anciens et des Modernes*, Paris, De Boeck.

GRUBER Annie, 2003, « Francophonie et règlements des conflits internationaux. Concepts et opérations », *Petites affiches*, vol. 138 : 7-11.

GUICHERD Catherine, 2008, « Naissance d'une force africaine en attente », dans J. COULON (dir.), *Guide du maintien de la paix 2008*, Montréal, Athéna éditions.

GUILLOU Michel, 2005, *Francophonie. Puissance. L'équilibre multipolaire*, Paris, Ellipse.

HAGLUND David G. et Justin MASSIE, 2010, « L'abandon de l'abandon. The Emergence of a Transatlantic "Francosphere" in Québec and Canada's Strategic Culture », *Québec Studies*, vol. 49 : 59-85.

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR STRATEGIC STUDIES (IISS), 2009, *The Military Balance 2009. The Annual Assessment of Global Military Capabilities and Defence Economics*, Londres, Routledge.

JOUBERT Jean-Paul, 2008, « Francophonie dans le système international contemporain », dans M. GUILLOU et P.T.H. TRANG (dir.), *La Francophonie sous l'angle des théories des Relations internationales*, Paris, Iframond.

JULIA Marion, 2008, « L'évolution de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. L'exemple de l'organisation internationale de la Francophonie », dans M. GUILLOU et P.T.H. TRANG (dir.), *La Francophonie sous l'angle des théories des Relations internationales*, Paris, Iframond.

KONAN Venance, 2011, « Reconnaissons que l'Élysée rompt avec la "Françafrique" », *Le Monde*, 16 avril : 19.

LAVROFF Georges-Dimitri, 1980, *La politique africaine du général de Gaulle, 1958-196*9, Paris, Éditions A. Pedone.

LEMASSON Sylvie, 2008, « L'atlas d'une nouvelle francophonie européenne. La place et le rôle des pays d'Europe centrale et orientale au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie », dans M. GUILLOU et P.T.H. TRANG (dir.), *La Francophonie sous l'angle des théories des Relations internationales*, Paris, Iframond : 215-223.

LIÉGEOIS Michel, 2005, « Opérations de paix. La question de la régionalisation », dans J. COULON (dir.), *Guide du maintien de la paix 2005*, Montréal, Athéna éditions : 18-33.

LIÉGEOIS Michel, 2011, « L'appui international au renforcement des capacités africains de maintien de la paix. Trop de médecins autour du patient ? », dans D. MORIN et L.-A. THÉROUX-BÉNONI (dir.), *L'Afrique et les opérations de paix. Guide du maintien de la paix 2011*, Montréal, Athéna éditions.

MASSART-PIÉRARD Françoise, 2007, « *La Francophonie, un nouvel intervenant sur la scène internationale* », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 14, nº 1 : 69-93.

MASSOUHOUDOU Alassane Kpémbi, 2009, « Coopération militaire Bénin-Belgique. Un exemple de partenariat dans les opérations de maintien de la paix », *La participation francophone aux opérations de maintien de la paix. Pratiques et paramètres*, 8-10 novembre. Consulté sur Internet (www.operationspaix.net/IMG/pdf/MASSOUHOUDOU_Forum_de_Yaounde.pdf) le 20 décembre 2010.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (MAECI), 2009, « La participation du Canada en Francophonie », *Organisations internationales*, 30 décembre. Consulté sur Internet (www.international.gc.ca/franco/canada-francophonie.aspx?lang=fra) le 20 décembre 2010.

MORIN David *et al.*, 2008, *Rapport d'étude sur la contribution africaine aux opérations de paix de l'ONU*, Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, mars.

MORIN David et Lori-Anne THÉROUX-BÉNONI, 2009, « Maintien de la paix et espace francophone », *Bulletin du Maintien de la paix*, nº 96, novembre.

MORIN David et Lori-Anne THÉROUX-BÉNONI (dir.), 2011, *L'Afrique et les opérations de paix. Guide du maintien de la paix 2011*, Montréal, Athéna éditions.

OIF (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE), 1995, « Plan d'action francophone en faveur de la justice, de l'État de droit, des droits de l'homme et du développement, 1996-2000 », *Francophonie et démocratie*. Consulté sur Internet (democratie.francophonie.org/article.php3?id_article=1881&id_rubrique=604) le 20 décembre 2010.

OIF (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE), 2002, *Déclaration de Beyrouth, Beyrouth*, 18-20 octobre.

OIF (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE), 2004, *État des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*, Paris, Délégation aux droits de l'homme et à la démocratie.

OIF (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE), 2005, *Charte de la Francophonie*, Antananarivo, 23 novembre.

OIF (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE), 2006a, *État des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*, Paris, Délégation aux droits de l'homme et à la démocratie.

OIF (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE), 2006b, *Prévention des conflits et sécurité humaine. Déclaration de Saint-Boniface*, Saint-Boniface, 14 mai.

OIF (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE), 2008a, *État des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*, Paris, Délégation aux droits de l'homme et à la démocratie.

OIF ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2008b, *Déclaration de Québec*, Québec, 17-19 octobre.

OIF (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE), 2010, *État des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*, Paris, Délégation aux droits de l'homme et à la démocratie.

ONU (ORGANISATION DES NATIONS UNIES), 2006, *Rapport du Secrétaire général. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres*, Assemblée générale des Nations Unies, A/61/256, 16 août.

ONU (ORGANISATION DES NATIONS UNIES), 2008, *Rapport du Secrétaire général. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres*, Assemblée générale et Conseil de sécurité des Nations Unies, A/63/228-S/2008/531, 8 août.

ONU (ORGANISATION DES NATIONS UNIES), 2009, *Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie*, A/RES/63/236, 17 mars.

ONU (ORGANISATION DES NATIONS UNIES), 2010, *Rapport du Secrétaire général. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres*, Assemblée générale et Conseil de sécurité des Nations Unies, A/65/382-S/2010/490, 20 septembre.

PASCALLON Pierre (dir.), 2004, *La politique de sécurité de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

PERROT Sandrine *et al*., 2007, *Étude documentaire sur la contribution francophone aux opérations de paix de l'ONU*, Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, mai.

PIAT DUROZOI Isabella, 2004, « Le concept RECAMP revu et repensé à l'occasion de la crise ivoirienne », dans P. PASCALLON (dir.), *La politique de sécurité de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 243-253.

PONDI Jean-Emmanuel, 2008, « Enjeux géostratégiques de la Francophonie en Afrique », dans M. GUILLOU et P.T.H. TRANG (dir.), *La Francophonie sous l'angle des théories des Relations internationales*, Paris, Iframond.

RÉSEAU FRANCOPHONE DE RECHERCHE SUR LES OPÉRATIONS DE PAIX, 2010, *Opérations en cours*. Consulté sur Internet (www.operationspaix.net/spip.php?page=op_cours) le 20 décembre 2010.

ROSENAU James, 1990, *Turbulence in World Politics*, Princeton, Princeton University Press.

ROY Jean-Louis, 2008, *Quel avenir pour la langue française ? Francophonie et concurrence culturelle au XXIe siècle*, Montréal, Hurtubise.

SADA Hugo, 2007, « Les perspectives et besoins pour la médiation de la Francophonie », *Retraite sur la médiation de la Francophonie*, Genève, Organisation internationale de la Francophonie, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme, février : 2-6.

SARKOZY Nicolas, 2010, *Allocution de M. le Président de la République à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie*, Paris, Palais de l'Élysée, 20 mars.

SCHRAEDER Peter J., 1997, « France and the Great Game in Africa », *Current History*, vol. 96, nº 610 : 206-211.

SÉNAT DE FRANCE, 2009, « Les opérations extérieures sous le contrôle du Parlement », *Rapports d'information*, nº 178, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 29 janvier.

SMITH Stephen, 1994, « Afrique noire. Le duel Washington-Paris », *Politique internationale*, vol. 63 : 355-367.

THÉRIEN Jean-Philippe, 1993, « Co-operation and Conflict in la Francophonie », *International Journal*, vol. 48, nº 3 : 492-526.

TRAISNEL Christophe, 2008, « La francophonie à travers les discours des institutions et des acteurs locaux. Le cas des francophonies canadiennes », dans M. GUILLOU et P.T.H. TRANG (dir.), *La Francophonie sous l'angle des théories des Relations internationales*, Paris, Iframond.

TRANG Phan Thio Hoai, 2008, « La dynamique et les moteurs de la francophonie en Relations internationales », dans M. GUILLOU et P.T.H. TRANG (dir.), *La Francophonie sous l'angle des théories des Relations internationales*, Paris, Iframond.

WAUTHIER Claude, 1995, *Quatre présidents et l'Afrique. De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*, Paris, Seuil.

WILTZER Pierre-André, 2008, « Recentrer la Francophonie sur sa mission centrale. La promotion de la langue française », *Revue internationale et stratégique*, vol. 71, automne : 131-134.

WOLTON Dominique, 2006, *Demain la Francophonie*, Paris, Flammarion.